

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 38

Pouvoirs : 8

Absent : 1

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme MEUNIER

M. PERRIN

M. N'DIAYE

M. ZAHRAOUI

M. LUCAS

M. KA

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. EL OUSTI

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

12 NPNRU des Hauts de Creil : signature de l'avenant 1 à la convention avec l'ANRU

Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des Hauts de Creil concerne un vaste territoire de 118 hectares, qui comprend les quartiers du Moulin, des Cavées et Rouher.

La convention avec l'ANRU, les différents partenaires, la Région et les différents maîtres d'ouvrage concernés a été signée en novembre 2022. Le projet porte sur la période 2020-2030, il représente un investissement, toute maîtrise d'ouvrage confondue, d'un montant de 118, 2 M € HT environ. La subvention de l'ANRU s'élève à environ 40, 6 M € de subventions.

Certaines opérations qui n'étaient pas suffisamment avancées lors du 1^{er} comité d'engagement de janvier 2020, ont été présentées à l'ANRU dans le cadre d'un Comité d'Engagement le 23/05/2022.

Lors de cette séance, ont été validés :

- Pour les opérations d'aménagement d'ensemble :

SLOW

- La requalification du site de la friche G. de Nerval et le projet du Parc des carrières
 - Pour les études et conduite de projet :
 - Une mission de gestion et coordination interchantier
 - Un accompagnement à la sécurisation des chantiers
 - Pour les requalifications de logements :
 - 150 logements sur Rouher (tours B1 et B2 de 1001 vies habitat)
 - 64 logements square Maillot, quartier du Moulin (Oise Habitat)
 - Un programme complémentaire de celui déjà validé sur les équipements publics :
 - Pour la crèche Arc-en-ciel, écoles Rabelais Montaigne et Macé-Freinet) qui bénéficieront de rénovations intérieures complètes
 - La création d'une école relais pour accueillir les élèves pendant les travaux.

Le montant total de concours financiers pour la programmation complémentaire atteint 16,8 M€, dont 12,3 M€ de subventions et 4,5 M€ de prêts bonifiés à destination des bailleurs, mobilisés, pour un abondement financier pour un montant d'investissements supplémentaires total d'environ 30 M€ HT

Au global, la ville de Creil bénéficiera d'une subvention directe de l'ANRU d'un montant de 52 900 000 euros.

Aussi, pour mettre en œuvre ce programme complémentaire, il vous est demandé d'approuver l'avenant 1 à la convention de renouvellement urbain sur les Hauts de Creil annexé à la présente délibération, d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant n°1 dont vous trouverez ci-annexé le projet.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'agglomération Creil Sud Oise cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, du 28 novembre 2022

Vu l'avis du comité d'engagement de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) en date du 23 mai 2022

Vu la présentation en commission « Projets de Ville et transition écologique » du 9 juin 2023

Vu la présentation en commission « Finances et synthèse » du 12 juin 2023

Vote :

Votants : 38	Pour : 36	Contre : 0	Abstentions : 2	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de renouvellement urbain sur les Hauts de Creil dont vous trouverez ci-annexé le projet.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de renouvellement urbain sur les Hauts de Creil et tout autre document afférent à ce dossier.

Article 3 : d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUIL. 2023

CREIL, le

06 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance